

**ARRETE TEMPORAIRE D'INTERDICTION DE CIRCULATION - MATCH COUPE DU
MONDE**

AR_043_2026

RUE NOUVELLE - VOIE D'ACCES AUX HLM

Match France Coupe du monde

Le Maire de la commune de Cabrerets,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu la demande en date du 10 juin 2026, présentée par l'Association Foyer Rural Villages en CheMAIN, représentée par Madame Janick SOULT, Présidente,

Considérant qu'à l'occasion de la manifestation dénommée « **Match France Coupe du monde** » organisée par l'association **Foyer Rural Villages en CheMAIN** :

les 16 - 22 - 26 - 30 juin 2026 et les 04 - 09 - 14 - 19 juillet 2026

sur la place de la Mairie,

il convient de réglementer la circulation de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs **Rue Nouvelle (voie d'accès au HLM)**, afin d'éviter des accidents et des encombrements qui pourraient s'y produire,

ARRÊTE :

Article 1er. – La circulation de tous véhicules, automobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes, est rigoureusement interdite

les 16 - 22 - 26 - 30 juin 2026 et les 04 - 09 - 14 - 19 juillet 2026

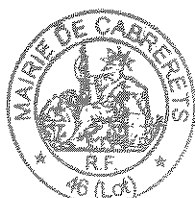
de 20 h 00 à 00 h 00

Un accès aux piétons sera maintenu.

L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée de la manifestation.

Article 2 - La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1; quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1 huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par les organisateurs.

Article 3 - Le Maire de la commune de Cabrerets, le Responsable de la manifestation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.



Fait à Cabrerets, le 11.06.2026

Le Maire,
Agnès DELPECH